



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/189
S/18768

31 mars 1987

FRANCAIS

ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-deuxième session

Points 26, 50, 51, 62, 63, 64, 66, 73

et 74 de la liste préliminaire*

ANNEE INTERNATIONALE DE LA PAIX

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS

EXPERIMENTALES D'ARMES NUCLEAIRES

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN

TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE

DES ESSAIS NUCLEAIRES

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES

(BIOLOGIQUES)

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE

CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION

EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA

DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT

DE LA SECURITE INTERNATIONALE

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME GENERAL DE

PAIX ET DE SECURITE INTERNATIONALES

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-deuxième année

Lettre datée du 30 mars 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les documents finals de la session ordinaire du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle de Varsovie, qui a eu lieu les 24 et 25 mars 1987 à Moscou (annexes I, II et III).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ces textes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 26, 50, 51, 62, 63, 64, 66, 73 et 74 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

(Signé) A. BELONOVOV

* A/42/50 et Corr.1.

ANNEXE I

Communiqué de la session du Comité des ministres des affaires
étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie

Le Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle de Varsovie a tenu une session ordinaire à Moscou, les 24 et 25 mars 1987.

Les Ministres des affaires étrangères suivants ont participé à cette session : P. Mladenov, de la République populaire de Bulgarie; O. Fischer, de la République démocratique allemande; P. Varkonyi, de la République populaire hongroise; M. Orzechowsky, de la République populaire de Pologne; I. Totu, de la République socialiste de Roumanie; B. Chnoupek, de la République socialiste tchécoslovaque; et E. A. Chevardnadze, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

1. Les Ministres des affaires étrangères ont procédé à un échange de vues sur la situation en Europe et dans le monde. Leur discussion a porté essentiellement sur des problèmes essentiels de notre époque : écarter le risque d'un conflit nucléaire, délivrer l'humanité du fardeau des armes, notamment des armes nucléaires, renforcer la sécurité européenne et la sécurité générale, et développer la coopération internationale.

Après avoir exprimé la préoccupation que suscitait dans leurs pays le maintien d'une situation internationale difficile du fait de l'accélération de la course aux armements, principalement nucléaires, résultant des agissements des Etats-Unis et de l'OTAN, les participants à la session ont souligné la nécessité pour tous les Etats d'intensifier et de conjuguer leurs efforts en faveur du désarmement et d'oeuvrer avec détermination pour l'instauration d'un monde dénucléarisé et sans violence.

Les ministres ont fait observer que les propositions de grande portée faites par l'Union soviétique à Reykjavik marquaient un changement qualitatif dans la façon d'aborder les problèmes de désarmement et se situaient dans le prolongement du programme pour un monde dénucléarisé, présenté le 15 janvier 1986 par le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique (voir A/41/97). Les Etats parties au Traité de Varsovie sont fermement résolus à progresser à partir des résultats enregistrés dans la capitale islandaise, à parvenir à une réduction substantielle puis à l'élimination totale des armes nucléaires, à empêcher l'extension de la course aux armements dans l'espace et à assurer la stricte observation des dispositions du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques.

Aucun effort ne doit être épargné pour transformer les ententes ébauchées en accords effectifs. Les participants se sont à nouveau prononcés à cet égard pour la poursuite et l'approfondissement du dialogue politique entre les Etats.

Les Etats représentés à la session ont souligné qu'il fallait que l'URSS et les Etats-Unis signent sans tarder un accord prévoyant l'élimination totale des missiles à moyenne portée américains et soviétiques en Europe. Ils appuient la proposition faite par l'Union soviétique à cet égard et se félicitent de ce que

celle-ci ait exprimé son intention de retirer, dès la signature d'un tel accord et avec l'agrément des gouvernements concernés, ses missiles tactiques à moyenne portée de la RDA et de la Tchécoslovaquie. S'agissant des autres missiles de théâtre, l'URSS est disposée à engager immédiatement des pourparlers en vue de les réduire puis de les supprimer totalement. La conclusion dans les meilleurs délais d'un accord sur les missiles à moyenne portée ouvrirait la voie qui conduirait à libérer l'Europe des armes nucléaires.

Les participants ont demandé qu'il soit d'urgence mis un terme à la poursuite du programme concernant l'IDS, ainsi qu'à l'élaboration de projets tels que l'"initiative de défense européenne", compte tenu des conséquences extrêmement dangereuses qu'aurait la réalisation de tels plans.

Les Etats parties au Traité de Varsovie réaffirment leur détermination à parvenir à l'interdiction totale et universelle des essais nucléaires et demandent qu'on engage des négociations en vue de conclure dans les meilleurs délais un accord sur cette question.

2. Les participants ont examiné en détail la question de la mise en oeuvre des propositions contenues dans l'appel de Budapest des Etats parties au Traité de Varsovie. Ils ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à opérer une réduction importante des forces armées et des armements classiques sur le continent européen, en parvenant dès le début des années 90 à une réduction de 25 % des capacités des deux alliances militaro-politiques, accompagnée d'une diminution correspondante des dépenses militaires nationales, et en procédant à de nouvelles réductions par la suite.

3. Les Etats socialistes alliés se prononcent pour la diminution progressive du niveau de l'affrontement militaire en Europe, l'équilibre militaire étant maintenu à des niveaux toujours plus bas. Lorsqu'il y aura déséquilibre dans un domaine quelconque, il faudra rétablir la parité en réduisant les armements en surnombre. Pour les Etats parties au Traité de Varsovie, il importe que l'abaissement du niveau de l'affrontement militaire s'accompagne de mesures - des réductions d'armements essentiellement - qui permettraient, sinon de l'exclure totalement, de réduire le risque d'attaques surprises.

4. Les ministres ont souligné le désir qu'avaient leurs pays de faire progresser les pourparlers de Vienne sur la réduction mutuelle des forces et des armements en Europe centrale.

5. Les participants estiment que la création de zones exemptes d'armes nucléaires et chimiques dans les Balkans, en Europe centrale et septentrionale, et dans d'autres régions du continent européen, contribuerait à réduire le niveau de l'affrontement militaire et à renforcer la sécurité européenne. Ils ont déclaré que leurs pays étaient déterminés à oeuvrer à l'application des propositions faites sur ce point par la République démocratique allemande, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Bulgarie.

6. Les Etats parties au Traité de Varsovie estiment que les accords mis au point sur des problèmes de désarmement devront prévoir un système de vérifications strictes et efficaces, adaptées à chaque mesure de désarmement et pouvant aller jusqu'à des inspections sur place.

7. Les participants ont souligné que l'inviolabilité des frontières et le respect des réalités territoriales et politiques étaient indispensables au maintien d'une paix durable en Europe. L'action des forces revanchistes principalement en République fédérale d'Allemagne, et l'encouragement du revanchisme où que ce soit, constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales.

8. Les Etats parties au Traité de Varsovie sont pleinement résolus à s'efforcer, en coopération avec les autres pays, à mettre en place un système général de paix et de sécurité internationales, et continueront de contribuer à cette fin à l'élargissement et à l'approfondissement de la coopération internationale dans tous les domaines - militaire, politique, économique et humanitaire. L'instauration dans la communauté internationale d'un dialogue constructif - bilatéral et multilatéral - sur les principes d'un monde sûr pour tous - permettrait de définir des moyens efficaces et des mesures concrètes propres à restructurer les relations internationales de façon à répondre aux aspirations de tous les peuples face aux réalités de l'ère nucléaire et spatiale.

9. Les participants ont de nouveau souligné qu'il était indispensable que les Etats observent scrupuleusement les principes du respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, de l'inviolabilité des frontières et de l'intégrité territoriale, du règlement pacifique des différends, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'égalité de droits, et les autres principes et buts énoncés dans la Charte des Nations Unies et l'Acte final d'Helsinki, ainsi que les normes généralement reconnues des relations internationales.

10. Les ministres ont examiné en détail le déroulement de la réunion des représentants des Etats parties à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à Vienne, réunion qui devrait donner un nouvel élan au processus paneuropéen, et ils ont adopté une déclaration sur ce point.

11. Les participants ont examiné la question de l'interdiction des armes chimiques et adopté une déclaration à ce sujet.

12. Les ministres ont examiné et arrêté des mesures concrètes en vue de renforcer l'unité et la cohésion des Etats parties au Traité de Varsovie, ainsi que leurs relations d'amitié et de coopération, et de développer leur collaboration dans la mise en oeuvre d'une politique commune en faveur du désarmement et du renforcement de la paix et de la coopération internationale.

La session du Comité des ministres des affaires étrangères s'est déroulée dans une atmosphère d'amitié et de coopération fraternelle. La prochaine session du Comité aura lieu à Prague.

ANNEXE II

Déclaration des ministres des affaires étrangères des Etats
parties au Traité de Varsovie :

Pour le développement du processus de la Conférence sur
la sécurité et la coopération en Europe et le succès de
la réunion de Vienne

Les Ministres des affaires étrangères de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de l'Union soviétique notent que la réunion à Vienne des représentants des Etats parties à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) est entrée dans la phase cruciale de la mise au point et de l'élaboration d'accords tangibles portant sur l'ensemble des dispositions de l'Acte final d'Helsinki, qui constituent un tout indissociable, en vue de faciliter la poursuite de l'application concrète de ces dispositions.

Les ministres réaffirment l'engagement pris par leurs pays de poursuivre le développement et l'approfondissement du processus de la CSCE, qui peut renforcer la détente et la rendre universelle. Il s'agit d'établir et de développer des relations entre les Etats qui y participent sur la base solide et fiable de la totalité des principes de l'Acte final d'Helsinki dans le but d'améliorer l'existence de tous et de chacun, pour que tout le monde puisse jouir de tous les bienfaits de la paix et envisager l'avenir avec confiance.

Dans la situation actuelle, les ministres considèrent que l'objectif fondamental de la réunion de Vienne consiste à élever le processus de la Conférence à un niveau qualitativement nouveau, à le dynamiser - à encourager le développement de la coopération entre les Etats parties à la CSCE en matière de sécurité comme dans les domaines politique, économique et humanitaire.

Les ministres estiment que les propositions des participants à la réunion de Vienne doivent contribuer à la réalisation de ces objectifs et que doivent être examinées dans cette instance les questions fondamentales qui sont l'objet des préoccupations majeures des peuples du continent et de chaque individu, comme le désarmement, la paix et la sécurité, l'accroissement de la confiance et l'élargissement de la coopération dans tous les domaines.

Partant de la nécessité particulière de contribuer au désarmement en Europe et de réduire les effectifs des forces armées et les armements classiques, les ministres ont noté que les accords conclus dans la première phase de la Conférence sur les mesures propres à accroître la confiance, et sur la sécurité et le désarmement en Europe montrent aux Etats participants la voie de la transition vers un système universel englobant les mesures propres à accroître la confiance, la sécurité et le désarmement. Ils ont examiné ces questions en détail à la lumière de l'appel lancé à Budapest par les Etats parties au Traité de Varsovie et des propositions avancées par les pays socialistes à la réunion de Vienne en ce qui concerne le passage à des négociations concrètes sur une réduction substantielle des effectifs des forces armées et des armements classiques en Europe - de l'Atlantique à l'Oural - dans le cadre de l'instance appropriée, c'est-à-dire une

conférence. Ils estiment que les questions de la sécurité et du désarmement doivent être examinées et résolues dans le cadre du processus de la CSCE. A cet égard, ils ont confirmé la proposition, formulée à la réunion de Vienne par les Etats qui y étaient représentés, tendant à compléter le mandat de la Conférence de Stockholm de façon que l'on y examine concrètement les questions relatives au désarmement.

Ces négociations seraient menées parallèlement à l'élaboration des mesures propres à accroître la confiance sur lesquelles on n'est pas parvenu à un accord dans la phase initiale de la Conférence de Stockholm, ou qui peuvent être proposées à l'avenir, y compris la réduction progressive des activités militaires (notamment celles des deux alliances militaires), la notification des exercices indépendants des forces aériennes et navales, l'extension des mesures propres à accroître la confiance au territoire de tous les Etats parties à la CSCE, ainsi que d'autres mesures propres à accroître la confiance et à renforcer la sécurité. Parallèlement, on commencerait à examiner des mesures propres à accroître la confiance et à renforcer la stabilité stratégique de l'Europe d'un caractère nouveau, directement liées à la réduction des effectifs des forces armées, des armements classiques et des dépenses militaires, qui faciliteraient la conclusion d'accords et contribueraient à l'instauration d'un équilibre militaire au niveau le plus bas possible.

Les Etats représentés à la réunion sont en faveur de la participation active des pays neutres et non alignés à l'examen des aspects militaires de la sécurité européenne à tous les stades et estiment que ces pays - compte tenu du rôle positif qu'ils jouent dans le processus de la CSCE - peuvent apporter une contribution tangible au désarmement en Europe.

Le fait que les représentants des pays du Traité de Varsovie et de l'OTAN qui ont participé à la réunion de Vienne ont engagé des consultations officieuses a constitué un fait nouveau. Les Etats représentés à la réunion espèrent que ces consultations contribueront à apporter une solution aux questions liées à la transition vers des négociations concrètes sur la réduction des effectifs des forces armées et des armements classiques en Europe, étant entendu qu'une décision concernant le mandat de ces négociations devrait être prise au cours de la réunion de Vienne et figurer dans le document final de cette réunion.

Les Etats parties au Traité de Varsovie sont disposés à s'efforcer de mettre au point, sur la base de l'égalité des droits, de l'équilibre et de la réciprocité, et du respect identique des intérêts en matière de sécurité de tous les Etats parties à la CSCE, des méthodes mutuellement acceptables d'aborder les futures négociations sur la réduction des effectifs des forces armées et des armements classiques à l'échelle européenne.

Si la réunion de Vienne se traduisait par des résultats tangibles et concrets, cela favoriserait la progression des négociations sur la limitation et la réduction des armements nucléaires et l'interdiction de placer des armements dans l'espace; d'autre part, il faut mettre un terme, dans l'intérêt de la paix et de la création d'un climat de confiance, de respect mutuel et d'amitié entre les peuples, aux tentatives pour propager l'anticommunisme et prêcher le racisme, le chauvinisme et le nationalisme.

La proposition tendant à convoquer à Moscou une conférence sur le développement de la coopération humanitaire, où seraient examinées toutes les questions relatives à la coopération entre les Etats parties à la CSCE dans ce domaine, permettrait de faire progresser l'ensemble des questions humanitaires qui intéresse tous ces Etats, conformément à l'Acte final d'Helsinki. Les Etats parties au Traité de Varsovie invitent tous les Etats parties à la Conférence à se montrer favorables à la convocation d'une conférence humanitaire et souhaitent qu'elle serve de cadre à des discussions étendues, orientées vers des résultats concrets.

Les propositions communes des pays socialistes et d'autres pays concernant notamment la convocation à Cracovie d'un colloque sur le patrimoine culturel, la proposition de la Hongrie relative à la promotion de la traduction, de la publication et de la diffusion de la littérature écrite dans les langues les moins répandues des Etats parties, ainsi que la proposition de la Roumanie de convoquer une conférence sur la formation professionnelle, le crime, l'alcoolisme et la toxicomanie, visent aussi à la poursuite du développement et de l'approfondissement du processus européen dans le domaine des contacts, de l'information, de la culture et de l'éducation. C'est dans le même esprit que les pays socialistes ont avancé une série de propositions visant à résoudre d'autres questions d'actualité, comme le chômage, l'analphabétisme, la situation des jeunes, l'égalité de droits des femmes et la coopération dans le domaine des médias.

Les Etats représentés à la session s'efforceront de parvenir à des accords mutuellement acceptables avec les autres pays parties à la CSCE en ce qui concerne les questions humanitaires.

Les Etats parties au Traité de Varsovie lancent un appel à tous les Etats parties à la CSCE pour qu'ils contribuent à ce que la réunion de Vienne achève ses travaux par l'adoption de décisions importantes et équilibrées.

Ils sont résolus à ne ménager aucun effort pour que la réunion de Vienne se déroule dans un esprit constructif et dans le souci du concret, et pour que ses décisions reflètent la nouvelle mentalité dans les affaires internationales et contribuent à la consolidation de la paix et de la sécurité, ainsi qu'au développement de la coopération sur le continent européen et dans le monde entier.

ANNEXE III

Déclaration des Etats membres du Traité de Varsovie sur la question
de l'interdiction des armes chimiques

Les Etats membres du Traité de Varsovie, dans l'intérêt du renforcement de la paix internationale et de la sécurité générale, ainsi que du désarmement, se déclarent résolument en faveur de l'interdiction des armes chimiques et de la destruction des stocks existants, et de l'élimination de la base industrielle servant à leur production. L'un des principaux objectifs de leur politique étrangère est de conclure sans délai des négociations sur l'interdiction totale et universelle des armes chimiques.

Les projets tendant à produire et à déployer en Europe une variété binaire particulièrement dangereuse de ces armes constitue un obstacle important à la réalisation de cet objectif. Ces plans vont à l'encontre des exigences de la communauté internationale et des décisions de l'Organisation des Nations Unies concernant la nécessité d'interdire et d'éliminer les armes chimiques.

Les Etats socialistes alliés, pour leur part, continueront à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour qu'une convention soit conclue le plus rapidement possible. Afin de débloquer les négociations sur les questions qui continuent d'empêcher la conclusion des travaux sur cette convention, ils ont présenté de nouvelles propositions à la Conférence du désarmement, tendant à notifier les dépôts d'armes chimiques, à garantir que ces armes ne seront pas fabriquées par l'industrie chimique civile et à effectuer des contrôles, notamment un contrôle international sur les lieux, et des vérifications sur demande.

Les initiatives importantes avancées par les Etats socialistes afin d'accélérer et d'activer les négociations, de même que les propositions d'autres pays participant aux travaux de la Conférence du désarmement, ont permis d'éliminer de nombreux obstacles sur la voie de l'élaboration d'un accord acceptable pour toutes les parties. Sont réunies les conditions nécessaires pour parvenir, compte tenu des propositions des participants à la Conférence du désarmement à Genève, à régler dès cette année les questions non résolues dans le cadre des négociations, à mettre au point une convention internationale qui garantirait effectivement l'interdiction totale et universelle de l'élaboration et de la production d'armes chimiques, ainsi que l'élimination dans les plus brefs délais de tous les stocks de ces armes, et empêcherait pour toujours leur réapparition en quelque lieu que ce soit. Il faut saisir cette véritable occasion d'éliminer les armes chimiques et écarter à jamais la menace qu'elles font peser sur l'humanité tout entière.

Les Etats socialistes alliés demandent que l'Europe et chacune de ses régions soient libérées de l'arme chimique. Ils réaffirment leur soutien aux initiatives de la République démocratique allemande, de la Tchécoslovaquie, de la Bulgarie et de la Roumanie, concernant la création, en Europe centrale et dans les Balkans, de zones exemptes d'armes chimiques, lesquelles apportent une contribution importante aux efforts tendant à éliminer la menace de l'emploi d'armes chimiques.

Les Etats parties au Traité de Varsovie, se fondant sur leur position de principe, préconisent la mise en place d'un système de contrôle extrêmement rigoureux, notamment à l'échelle internationale, pour vérifier que les Etats

parties remplissent les obligations qu'ils auront contractées en vertu de la convention. Ils réaffirment qu'ils sont disposés à rechercher sur cette base des solutions acceptables pour tous aux questions concernant la garantie de l'application de la convention par toutes les parties et le renforcement de la confiance entre ses signataires.

Désireux d'achever sans délai l'élaboration de la convention sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques et d'instaurer les conditions nécessaires à cette fin, les Etats représentés à la session demandent instamment à tous les Etats :

De ne prendre aucune mesure de nature à rendre plus difficile la conclusion d'arrangements acceptables pour toutes les parties dans le cadre des négociations, ou à ralentir ces dernières;

De ne pas fabriquer d'armes chimiques, y compris de type binaire ou complexe, de ne pas déployer de telles armes sur le territoire d'autres Etats, de les retirer du territoire des Etats où elles sont déjà déployées, et, aux Etats qui n'ont pas d'armes chimiques sur leur territoire, de ne pas autoriser leur déploiement.

Pour progresser de manière décisive vers un accord sur l'élimination des arsenaux chimiques, il est indispensable, maintenant plus que jamais, que tous les participants aux négociations fassent preuve de volonté politique, de réalisme et d'un sens élevé de leurs responsabilités.

Les Etats parties au Traité de Varsovie appellent instamment les pays membres de l'OTAN et tous les participants à la Conférence du désarmement à se joindre à eux pour surmonter ensemble tous les obstacles qui subsistent au niveau des négociations et achever l'élaboration d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques dans le courant de cette année, afin de parvenir dans les plus brefs délais à l'élimination totale et universelle des armes chimiques et de la base industrielle servant à leur production.

Les Etats représentés à la session considèrent que l'année 1987 peut et doit marquer le début d'un processus de désarmement chimique général et complet.
